



COMMUNIQUÉ

N° : 11

Les organisations de l'aviation lancent un projet d'échange de renseignements sur la sécurité

31 mars 2010 (Montréal) – L'Association du transport aérien international (IATA) et trois organismes gouvernementaux de sécurité aérienne ont fait le premier pas en vue de créer un système mondial d'échange de renseignements destiné à améliorer la sécurité aérienne.

L'IATA, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la US Federal Aviation Administration (FAA) et la Commission de l'Union européenne (UE) ont signé une Déclaration d'intention concernant l'échange de données de sécurité. Cette signature a eu lieu durant la Conférence de haut niveau sur la sécurité tenue par l'OACI à Montréal.

« Avec l'entente historique signée aujourd'hui, pour la première fois, la communauté mondiale de l'aviation unit ses efforts pour mettre en place un système mondial d'échange de renseignements sur la sécurité. Nos actions doivent être guidées par les données, afin que nos efforts conjoints se concentrent sur la réduction des risques les plus importants », a déclaré M. Giovanni Bisignani, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

« La collaboration avec des gouvernements qui suivent des normes mondiales a permis d'améliorer la sécurité de façon extraordinaire. En 1945, il y avait 9 millions de passagers aériens et 247 décès. En 2009, 2,3 milliards de personnes ont voyagé en avion et il y a eu 685 décès. Chaque décès est une tragédie humaine qui nous rappelle que nous devons faire mieux. L'entente d'aujourd'hui est un important pas en avant vers une industrie encore plus sûre », a poursuivi M. Bisignani.

Les données d'audit constitueront un élément clé de ce projet. L'IATA, l'OACI, la FAA et l'UE administrent des programmes d'audit de vérification qui recueillent des renseignements de sécurité complémentaires. « Nous devons comprendre les tendances de sécurité, non seulement à partir de quelques accidents qui surviennent chaque année, mais en réunissant et en analysant des données provenant de millions de vols réussis. Ainsi, nous pouvons agir plus efficacement en vue de réduire les risques et d'améliorer les performances de sécurité », explique M. Bisignani.

« Lorsqu'il s'agit de sécurité, il n'y a plus de concurrence. La coopération constitue le moyen d'aller de l'avant. Nous avons pour objectif commun d'éliminer tous les accidents et toutes les pertes de vie. Les données de sécurité provenant des audits et des programmes de surveillance recèlent des fragments importants du portrait d'ensemble. En acceptant de mettre ces données en commun, nous franchissons une étape majeure », a conclu M. Bisignani.

Les quatre organisations vont maintenant entreprendre la tâche de standardiser les renseignements émanant des audits de sécurité et d'assurer la conformité avec les lois et les

politiques locales concernant le respect de la vie privée. Ces travaux devraient s'achever dans un délai de 12 à 18 mois.

Le taux mondial d'accidents en 2009, calculé en termes de pertes de coques d'aéronefs par millions de vols d'avions à réaction de fabrication occidentale, était de 0,71. Il s'agit d'une diminution sensible par rapport au taux de 0,81 enregistré en 2008. Par rapport au taux de 1,11 enregistré en 2000, il y a dix ans, le taux d'accidents a été réduit de 36 %.

– IATA –

Contact :

Anthony Concil

Directeur des communications corporatives

Tél. : + 41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs:

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 230 compagnies aériennes qui assurent 93 % du transport aérien régulier international.
- L'Association du transport aérien international (IATA) a créé en 2001 le [Programme d'audit de la sécurité de l'exploitation \(IOSA\)](#), qui vise l'organisation des transporteurs aériens, la gestion de l'exploitation et les systèmes de contrôle.
- La Federal Aviation Administration (FAA) a mis sur pied en 1992 le programme d'évaluation de la sécurité de l'aviation internationale (IASA), un programme d'audit qui vérifie la conformité des États avec les annexes 1,6 et 8 de l'OACI.
- La Commission européenne a créé le programme d'audit SAFA – Évaluation de sécurité des aéronefs étrangers – qui vérifie la conformité et les performances opérationnelles des transporteurs aériens.
- L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a créé le Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité (USOAP) en janvier 1999, portant sur la capacité de surveillance des États et la conformité avec les annexes de l'OACI.